



Commune de
MOIDIEU-DÉTOURBE

115 Route du Vernéa
38440 MOIDIEU DÉTOURBE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté N°	Objet
2025-C-012	Règlement de la circulation sur VC 9 – Ch des Guettières – Orange Télécom

Le Maire de la Commune de MOIDIEU-DETOURBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2213-2 concernant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation ;

Vu la demande reçue le 29/04/2025 de Nakado Télécom (Doudine Nabet au 06.19.62.71.51. ou nakado-telecom@outlook.com) pour effectuer des travaux, avec possible l'entreprise Constructel : Tranchée sur environ 150 m et pose de 4 chambres enterrées sur le parcours ;

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de cette mission sur le lieu-dit : Les Gaitières ;

ARRETE

Article 1^{er} - Les travaux sur ce lieu-dit, seront entrepris entre le 28 avril et le 10 mai 2025, pour une durée de 10 jours ;

Article 2 – La circulation sera alternée, manuellement, par feux tricolores si nécessaire, pendant la durée des travaux ;
La vitesse sera limitée. Une restriction de chaussée est prévue.

Article 3 – Le demandeur devra se référer aux instructions délivrées, par arrêté portant accord de voirie, par Vienne Condrieu Agglomération du Pays Viennois et du département ;

Article 4 – Le demandeur devra laisser le passage du véhicule de ramassage des ordures ménagères le lundi matin (contact : 04.74.53.45.16.) ;

Article 5 – Le demandeur devra se référer aux horaires des bus, afin de leur laissant libre circulation (Service transport Vienn Agglo au 04.82.06.33.15. et Service Transisere au 04.26.73.69.99. ;

Article 6 - La signalisation appropriée de restriction (à indiquer en amont) et de protection du chantier (lumineux) est à la charge et sous la responsabilité du demandeur.
A charge à l'entrepreneur d'informer les riverains de la gêne occasionnée et de mettre en place la déviation appropriée, en laissant l'accès libre pour les services de secours.

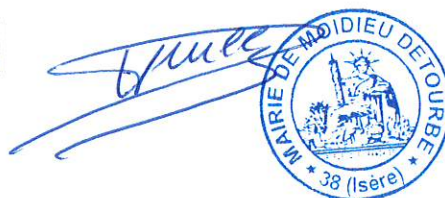
Article 7 - Ampliation de cet arrêté sera transmis à Vienne Condrieu Agglomération, au Département, à la brigade de gendarmerie de Vienne Sud et à l'entreprise effectuant les travaux.

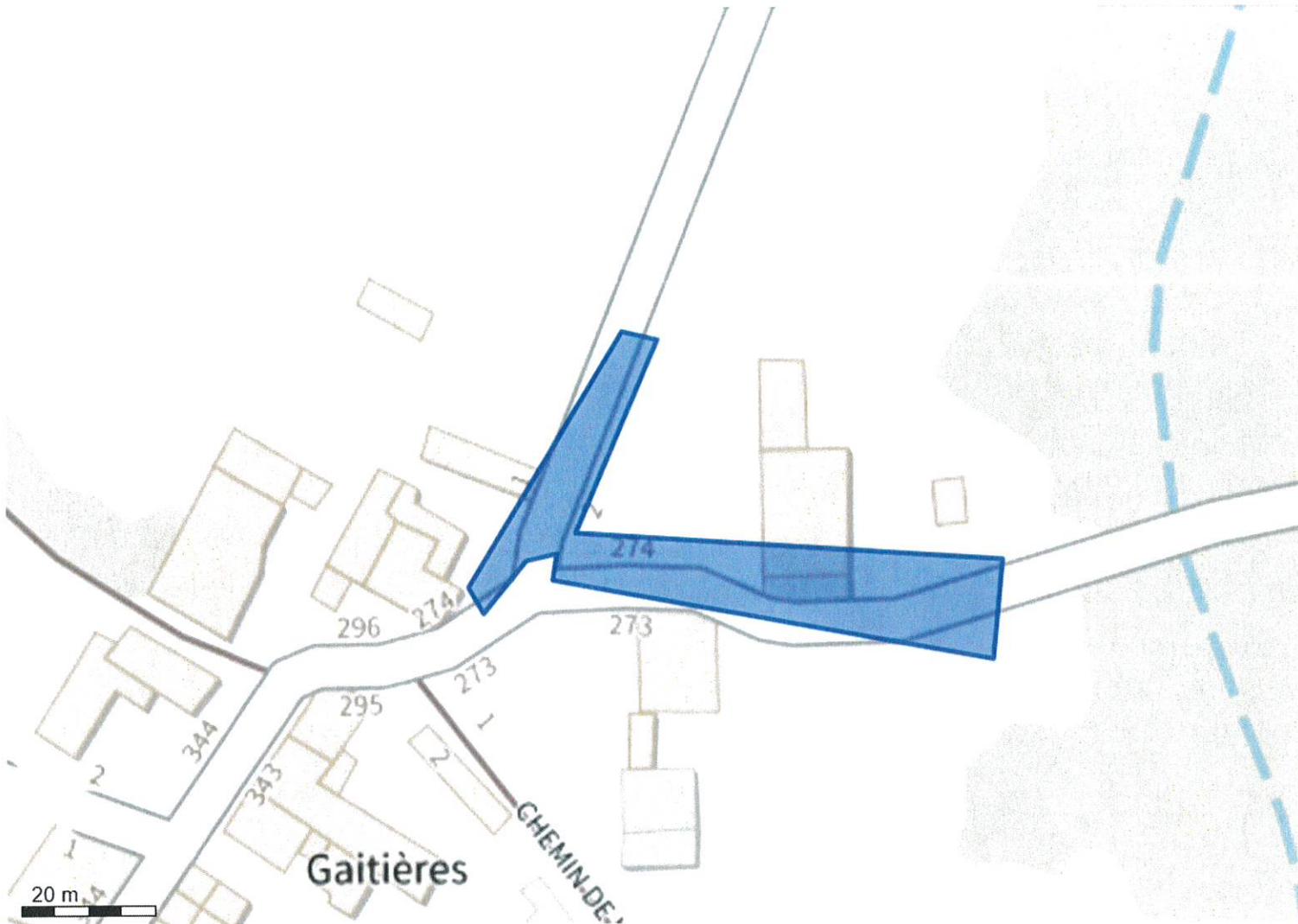
Fait à Moidieu-Détourbe, le 30 avril 2025.

Pour Le Maire,
L'adjoint, Jean-Pierre Bully,

Publiée sur le site www.moidieu-detourbe.fr le :

30/04/2025





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.00796989,45.52255673 5.0079994,45.52252103 5.00808255,45.52259242
5.00814156,45.52260182 5.00813351,45.52256612 5.0089945,45.52245715 5.00901327,45.52259242 5.00817911,45.52263
5.00834004,45.52289114 5.0082703,45.52290241 5.00796989,45.52255673</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(45.522557 5.007970);(45.522521 5.007999);(45.522592 5.008083);(45.522602 5.008142);(45.522566 5.008134);(45.522457 5.008995);
(45.522592 5.009013);(45.522630 5.008179);(45.522891 5.008340);(45.522902 5.008270);(45.522557 5.007970);
```